

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND RIED
Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant les communes de
BINDERHEIM-BOESENBIESEN-HILSENHEIM-RIHTOLSHEIM-SAASENHEIM
SCHOENAU-SCHWOBSHEIM-SUNDHOUSE-WITTISHEIM

Siège et Services : CENTRE ADMINISTRATIF & ATELIER - 25 rue des Artisans - 67920 SUNDHOUSE
TEL. 03.88.85.89.25 - FAX 03.88.85.89.24 – e-mail : contact@cc-grand-ried.fr - <http://www.cc-grand-ried.fr>

EXTRAITS du PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du Vendredi 5 mars 2010 à 18 h au centre administratif
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SIMLER.

Finances 2009 & 2010 (Comptes Administratifs, Comptes de Gestion & Budgets)

- **Vote du taux des taxes - Vote du produit TP 2010 (prévisionnel)**
- **Fixation du tarif de la redevance d'assainissement**

Préambule : Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire du compte-rendu de la Commission des Finances ainsi que des éléments chiffrés (sous la forme d'un document broché) se rapportant à chacun des sept budgets (Périscolaire en plus, en 2009) de la CCGR. Comme à l'accoutumée, en pareille circonstance, il confie au Directeur des services la présentation détaillée des différents budgets. Ce dernier, en prenant la parole, et sous la gouverne du Président (qu'il remercie pour la confiance qu'il lui a accordée dans la préparation des travaux en vue de la commission) relève que les élus qui ont planché sur l'élaboration des budgets, ont non seulement examiné avec détails les propositions faites par le Président et le Bureau mais également pris certaines décisions, pertinentes, qui vont permettre à la collectivité, en 2010, de réaliser nombre de ses objectifs tout en encadrant dépenses et recettes. Comme tous les ans, mettre « des chiffres en écriture » est un exercice de style pas toujours évident à présenter, à plus forte raison quand il s'agit de gérer sept budgets (dont trois avec du personnel : BPL – EIM et MDGR) qui pour certains d'entre eux fonctionnent « par tiroirs » (les dépenses ou recettes de l'un influençant les dépenses ou recettes de l'autre).

Les grandes lignes proposées par la Commission des Finances au conseil pour 2010 sont les suivantes :

- **Redevance Ordures Ménagères** : la redevance est encaissée et facturée par le SMICTOM qui lève dorénavant une Redevance Incitative Unique
- **Ecole de Musique** : année de stabilité
- **Périscolaire** : poursuite de l'exploitation du seul site de Richtolsheim
- **Médiathèque du Grand Ried** : stabilisation de trois emplois à temps plein et atteinte du rythme de croisière
- **Assainissement** : construction de la nouvelle station d'épuration et premier palier d'augmentation de la redevance
- **Budget Principal** : situation financière confortable permettant de faire face aux premiers investissements inscrits au Contrat de Territoire (circulations douces).

Avant de démarrer l'exposé technique proprement dit, le Directeur des services confirme aussi à l'assemblée, si besoin, que la présentation des budgets sous forme de projection d'un diaporama (*qui reprend d'ailleurs les tableaux des éléments budgétaires déjà transmis aux délégués*) ne doit avoir pour seul but (vu la densité des lignes budgétaires et des détails chiffrés) que de replacer les grandes orientations arrêtées par la Commission des Finances.

S'il fallait retenir deux chiffres importants, ce serait,

- d'une part, **738 000 €**, représentant le résultat cumulé de tous les comptes administratifs au 31.12.2009
- d'autre part **7,645 M€**, correspondant au cumul de tous les budgets 2010, toutes sections confondues (2.3 M€ rien que pour la station d'épuration, près de 1 M€ pour le service OM, près de 2 M€ pour le budget de fonctionnement général).

Exposé.

Budget Redevance Ordures ménagères (REOM)

- Commentaires sur le Compte Administratif.

Le résultat propre à la gestion 2009 est de 18 569.26 €. Outre le versement au SMICTOM (767 208.10 €), les autres charges sont celles des frais de facturation (19 230.91 €) et de personnels affectés par la collectivité (6 000 €).

La recette en contre partie (810 884.65 €) est comme de coutume supérieure au montant facturé par le SMICTOM (ce dernier ne prenant pas en compte la population réelle). En incorporant le résultat de 2008 (57 048.23 €) [dont environ 37 000 € du budget précédent], le résultat global au 31.12.2009 est de 75 617.49 €. Le nombre de redevables qui ont fait l'objet d'une facture au deuxième semestre 2009 a été de 9 100.

- Dépenses de Fonctionnement :	792 315.39 €	- RESULTAT REPORTE :	57 048.23 €
- Recettes de Fonctionnement :	810 884.65 €	- RESULTAT FINAL :	75 617.49 €

- Commentaires sur le Budget Primitif.

Comme prévu, la redevance à verser au SMICTOM, en vertu de l'instauration de la R.I.U (Redevance Incitative Unique), est équivalente à celle qui sera facturée par la CCGR par le biais du SMICTOM, prestataire (soit 838 000 €).

Les tarifs 2010, pour rappel, ont été validés fin de l'année passée sur proposition du SMICTOM.

Le budget 2010 reprend le résultat 2009 et propose d'en résorber une partie par un versement supplémentaire au budget général au titre d'un « rattrapage » des frais de personnels affectés par la collectivité sur les années 2003 à 2008 (soit 34 000 € au total, à l'article 6218) ; le reste passe en dépenses imprévues. Le budget, dans la seule section de fonctionnement, s'équilibre donc à 914 000 €.

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 914 000 €

Budget Zone d'activités intercommunale (ZAI)

- Commentaires sur le Compte Administratif.

Après avoir procédé aux opérations d'ordre budgétaire (OOB) destinées à apurer la section de fonctionnement (qui se trouve donc en solde nul) et ainsi avoir transféré en investissement les montants à immobiliser, un insignifiant excédent peut être constaté à cette section : 4 414.97 €. En effet, bien que les travaux d'aménagement des 4^e et 5^e tranches soient quasiment réalisés à 100 %, seul un terrain (pour 19 643 €) a été vendu en 2009. On se souvient, c'est notamment pour cette raison, qu'une rallonge de 100 000 € a été sollicitée auprès de la Caisse d'Epargne pour boucler l'équilibre 2009 avant le 31.12.

- Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement =	175 676.18 €
- Dépenses d'Investissement :	150 764.00 €
- Recettes d'Investissement :	102 064.48 €
- RESULTAT REPORTE : 53 114.97 € RESULTAT FINAL :	4 414.97 €

- Commentaires sur le Budget Primitif.

La section de fonctionnement (présentée en équilibre à 100 000 €) et celle d'investissement (à 75 000 €) sont en fait financièrement « fictives » dans la mesure où les seules dépenses auraient été les charges (d'intérêts et de capital) pour les emprunts plus quelques soldes sur les derniers travaux ainsi que la maîtrise d'oeuvre (inscrits pour 19 614.97 €). Ainsi, si d'aventure nous devions vendre pour 100 000 € de terrains (80 ares environ), un peu plus de 70 000 € feraient l'objet d'opérations d'ordre, lesquelles, une fois en section d'investissement, permettraient le remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt relais. Il n'y a pas d'autre commentaire.

-Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement :	100 000 €
-Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement :	75 000 €

Budget Ecole Intercommunale de Musique (EIM)

- Commentaires sur le Compte Administratif.

La seule section de fonctionnement s'équilibre à « 0 » compte tenu de la contribution versée par le Budget Principal soit 45 316.23 € (contre 58 000 € prévus).

L'explication de la différence réside dans une meilleure encaisse des frais d'écolage (214 élèves aux 2^e et 3^e trimestres 2009/2010) et d'une petite surévaluation des charges de personnels (102 700 € contre 95 633.51 € réalisés).

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 112 808.44 €

- Commentaires sur le Budget Primitif.

Comme l'année passé, il n'a pas été décidé de nouveaux tarifs au 1^{er} janvier. La variation de ceux-ci, si elle devait intervenir, se ferait avec effet du 1^{er} octobre prochain, nouvelle année scolaire.

Les crédits, tant en dépenses qu'en recettes, ne nécessitent pas de commentaires particuliers sauf à indiquer que pour les crédits mentionnés aux frais de déplacement (art. D6251), ceux aux frais de personnels (chap. D012 pour 20 professeurs à statut contractuel et horaire) et ceux aux frais d'écolage (art. R7067 pour près de 210 élèves), la prévision prend en compte trois trimestres « que multiplie » la valeur égale au premier de l'année scolaire en cours. Le budget s'équilibre à 122 000 €.

La commission est interpellée par le Vice-président KUHN sur l'attribution d'une indemnité pour les professeurs participant au concert annuel des professeurs ; une demande de même type a également été formulée pour les auditions des élèves. D'entrée, le Vice-président estime que s'il peut éventuellement comprendre la demande portant sur le concert, il lui semble exclu de répondre à celle touchant aux auditions ; cette mission là rentre, selon lui, dans celle de l'enseignement proprement dit.

La commission en débat (sur le principe, sur le fondement et sur une partie historique) et après en avoir délibéré, rejette, avec 8 voix contre et 1 voix pour, la proposition concernant l'indemnité pour le concert des professeurs.

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 122 000 €

Budget Périodique.

- Commentaires sur le Compte Administratif.

En l'espèce, la situation de ce service est plus qu'enviable puisqu'il a pu bénéficier, en recettes d'équilibre, de la dotation versée par la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs à titre de solidarité entre les territoires d'un même canton.

D'une part, le Budget Principal n'a pas été amené à compenser le fonctionnement et l'investissement de ce budget en 2009 (33 337.37 €), d'autre part, le résultat d'exploitation disponible (reporté en 2010) vient confortablement financer le fonctionnement du site de Richtolsheim sur l'ensemble de l'année civile 2010.

Le C.A. 2009 présentant un résultat d'exploitation positif et pourtant un résultat d'investissement négatif (investissements sur le site de Richtolsheim), il faudra procéder à une affectation de résultat à due concurrence de ce déficit et reporter, en fonctionnement, le solde restant, soit 66 662.63 €.

-Dépenses de Fonctionnement :	16 183.95 €		
-Recettes de Fonctionnement :	100 000.00 €	RESULTAT	83 816.05 €
-Dépenses d'Investissement :	17 153.42 €		
-Recettes d'Investissement :	0.00 €	RESULTAT :	- 17 153.42 €
RESULTAT FINAL :	66 662.63 €		

- Commentaires sur le Budget Primitif.

L'équilibre se réalise à 75 800 € en exploitation, à 21 000 € en investissement.

En charges de fonctionnement, il faut noter la participation versée à la FDMJC au titre de la convention d'exploitation du Périodique à Richtolsheim (45 000 €) et, comme l'en a décidé le conseil, des amortissements pour une première année (1 000 €) ; le reste constituera des dépenses imprévues (...).

En investissement, le montant amorti et les attendus du FCTVA 2009 permettent de financer des équipements complémentaires pour le site de Richtolsheim. Sauf décision politique différente (...), le budget Périodique 2010 ne devrait concerner que le site de Richtolsheim. Pour finir, il est souhaité que des éléments statistiques du site de Richtolsheim sur le premier trimestre 2009-2010 soient présentés en séance ; le nécessaire sera fait en liaison avec la directrice.

-Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement :	75 800 €
-Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement :	21 000 €

Budget Médiathèque du Grand Ried (MDGR)
--

- Commentaires sur le Compte Administratif.

La section de fonctionnement présente un solde nul puisque le Budget Principal est venu contribuer avant fin de l'exercice à l'équilibre de ce service par une subvention de 172 625.40 € (contre 180 600 € prévus).

La réalisation des différents postes budgétaires, tant de fonctionnement que d'investissement, ne mérite pas de remarques complémentaires dans la mesure où il existe une quasi stabilité de fonctionnement du service depuis déjà trois ans.

Le résultat de la section d'investissement (+ 19 019.56 €) est par contre le résultat concret entre la recette au titre des amortissements et la seule dépense (en 2009) au titre du capital du prêt à long terme conclu par la commune de Wittisheim sur vingt ans et transféré à la CCGR (cet excédent vient poser la question de l'utilité financière des amortissements...). Le Directeur donne tous les détails à ce sujet.

oDépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement =	79 865.40 €
oDépenses d'Investissement :	12 361.44 €
oRecettes d'Investissement :	31 026.00 €
oRESULTAT FINAL	19 019.56 €

- Commentaires sur le Budget Primitif.

Lors de la présentation des deux sections en Commission des Finances, un équilibre avait été obtenu respectivement à 187 000 € (fonctionnement) et 51 350 € (investissement).

La subvention de la collectivité (déjà estimée sincèrement par le passé à près de 176 000 €) aurait été de 180 000 €.

Hormis les charges habituelles de fonctionnement de la structure (et néanmoins une part non négligeable de frais de personnels supplémentaires consécutifs à la stabilisation du troisième emploi d'agent de patrimoine), la commission n'en a pas moins constaté que la dotation aux amortissements pesait lourd tant en dépenses d'exploitation qu'en recettes d'investissement. Explications : cette dotation, de 31 350 € (selon le tableau des immobilisations), alourdit d'une part, la participation à verser par le budget général, d'autre part, gonfle inutilement la capitalisation en investissement dont l'utilité n'est pas avérée pour le moment (sauf éventuellement à vouloir rembourser par anticipation l'emprunt ou à engager des travaux d'investissement).

Il est proposé, en conséquence, de réduire cette dotation en arrêtant d'amortir la part correspondant aux collections initiales (mises à l'investissement lors de la création de la médiathèque -alors que depuis c'est du consommable- et qui, du fait d'avoir été investies, ont été, par défaut, amorties).

Le montant ainsi « récupérable » s'élève à 14 000 €. Il viendrait en moins value sur la contribution demandée au Budget Principal ainsi que sur un éventuel excès en recettes d'investissement.

Parallèlement, la commission propose d'allouer 4 000 € pour les animations (au lieu des 2 000 € attribués en 2009 et des 6 000 € sollicités par la directrice pour 2010) et d'inscrire 2 000 € en dépenses imprévues.

De ces faits, le budget s'équilibrerait à 177 000 € en fonctionnement (187 000 – 14 000 + 2 000 + 2 000) et à 37 350 € en investissement (51 350 – 14 000) ce qui laisse néanmoins, une fois l'annuité en capital déduite, près de 24 350 € qu'il est possible « d'investir ».

La commission a aussi effleuré une discussion sur le budget « animations » (compte tenu de la demande apparemment élevée de la directrice) mais a néanmoins consenti au moyen terme de 4 000 € (entre 2 000 et 6 000 voir ci-dessus) principalement pour permettre le renouvellement de « RIED COSMOPOLITE » consacré en 2010 à l'Espagne et au Portugal.

-Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement : 177 000 €
-Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement : 37 350 €

Budget Service de l'Assainissement (ASS)

- Commentaires sur le Compte Administratif.

Le résultat d'exploitation propre à 2009 (54 386.67 €) est abondé du report 2008 (289 325.34 €) ce qui donne un résultat final de 343 712.31 €. Cependant, si le résultat d'investissement propre à 2009 est de 130 764.01 €, le report de 2008 (- 278 146.01 €) solde donc négativement la section d'investissement à -147 382 €.

Ce résultat d'investissement doit être apuré par une « affectation » dont le montant sera pris sur le résultat d'exploitation. Il en résulte donc un résultat net de 196 330.31 € (343 712.31 – 147 382) qui peut être reporté en exploitation en 2010. Que l'on ne se réjouisse pas de ce résultat trop précocement puisque, pour moitié au moins, il correspond aux redevances encaissées par la CCGR pour le compte de l'Agence de l'Eau en 2009 et qu'il conviendra de reverser en 2010 ; 50 000 € sont aussi à trouver dans l'encaissement des P.R.E. au moment de la réalisation des travaux de branchements –différence entre D604 et R704-.

La section d'investissement, quant à elle, a vu en 2009 se réaliser 200 000 € d'emprunt (prévu depuis plus de deux ans). En dépenses, ce ne sont pas moins de 50 000 € de frais d'études et d'insertions portant sur la nouvelle station d'épuration et des travaux neufs sur les réseaux des communes qui ont eu lieu pour un peu plus de 195 000 €. La redevance, en 2009, a été fixée, on s'en souvient, à 1 € du m3 tant pour le secteur Ouest (part VEOLIA + surtaxe CCGR 0.05 €) que pour le secteur Est (1 € CCGR) et à 74 € de part fixe annuelle.

-Dépenses d'Exploitation :	787 128.81 €	Dépenses d'Investissement :	455 559.77 €
-Recettes d'Exploitation :	841 515.78 €	Recettes d'Investissement :	586 323.78 €
-RESULTAT REPORTE:	289 325.34 €	RESULTAT REPORTE :	- 278 146.01 €
-RESULTAT :	343 712.31 €	RESULTAT:	- 147 382.00 €
 - RESULTAT FINAL	 196 330.31 €		

- Commentaires sur le Budget Primitif.

Si la section d'exploitation est une « bonne copie » de 2009 (équilibrée à 1 000 000 € contre 1 022 400 € soit -2.2 %), la section d'investissement quant à elle intègre la nouvelle station d'épuration, tant en dépenses (2 200 000 €) qu'en recettes (aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Général, FCTVA & emprunt) ainsi qu'un crédit de 156 000 € pour divers travaux. Une remarque pertinente s'impose : celle relative à l'annuité d'emprunt 2010. En effet, du fait de l'extinction de deux prêts Crédit Agricole et de la dernière annuité pour un troisième emprunt, le recours à 200 000 € de financement en 2009 n'a pas été suivi d'un alourdissement de la dette annuelle en capital et intérêts (248 contre 249 K€). Par ailleurs, si nous ne devons pas avoir recours au financement de la nouvelle station, nous serions sans conteste, à partir de 2012 et encore plus à partir de 2015, dans une phase forte de désendettement. Les réseaux vieillissant et pour faire face à quelques extensions et quelques réhabilitations, il faudra néanmoins envisager de nouveaux investissements. Pourtant, même le recours à l'important prêt de la station d'épuration (1.2 million), n'aurait pas été à lui seul un signe de ré-endettement (en 2015, notre charge serait tombée à 50 000 € théorique d'annuité contre quasiment 250 000 € aujourd'hui alors que la plus-value d'annuité (pour la STEP seule) n'aurait fait grimper notre dette qu'à 130 000 € d'annuité). Voir graphiques à ce sujet.

Pour la redevance d'assainissement, la commission a débattu des hypothèses d'ajustement consécutives à l'investissement sur la station Est. Ce surcoût doit, d'une part, couvrir le remboursement de l'emprunt et d'autre part, assurer le financement du fonctionnement de l'installation. Par ailleurs, les travaux de rénovation envisagés sur les collecteurs du secteur Ouest (problème de H2S) ne seront pas sans incidences sur de nouveaux investissements. Les hypothèses de 0.30 € (étalé sur trois ans), sont à nouveau évoquées. Après discussion, la commission propose de commencer dès 2010, par un premier palier de 0.10 € qui sera appliqué sur la part proportionnelle (soit donc pour le secteur Ouest : + 0.15 € par m3 en plus de la part VEOLIA et 1.10 € du m3 pour le secteur Est, la part fixe restant inchangée).

-Dépenses d'Exploitation = Recettes d'Exploitation = 1 000 000 €
-Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 2 717 400 €

Décision du relèvement de la part proportionnelle de la redevance d'assainissement (au m3) comme suit :

. pour le secteur Est : + 0.10 € portant ainsi la redevance proportionnelle à 1.10 € ttc
. pour le secteur Ouest : + 0.10 € portant ainsi le complément perçu au m3 par la CCGR [en plus de la part VEOLIA] à 0.15 € ttc et maintient du montant de la part fixe identique à celui de l'année passée, soit 74 € ttc par an.

Budget PRINCIPAL

- Commentaires sur le Compte Administratif.

La gestion 2009 a permis de dégager (comme fin 2008, d'ailleurs), un résultat brut de fonctionnement de l'ordre de 130 000 € (130 467.09 €). Le résultat global (fin 2008) reporté au budget 2009 (un peu plus de 305 000 €) n'est pas encore intégré à ce stade (Commission des Finances). Cependant, du résultat propre à 2009 doit être réduit le déficit d'investissement 2009 de 59 086.09 € (par affectation de résultat), ce qui ramènera à 71 381 € le résultat net reportable. Sommes toutes, en intégrant le résultat N-1 (par rapport à 2009), la disponibilité globale est de 376 810.81 €.

Peu de remarques sur les mouvements en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 2009 dans la mesure d'une quasi stabilité de celles-ci. On notera juste qu'il n'y a pas eu de versement au budget Péricolaire pour l'équilibre financier de celui-ci puisque l'aide de la CCME est venue directement alimenter les recettes de ce budget (quand même pas loin de 33 000 € d'économie pour le budget principal sans compter qu'avec ce qui reste de la subvention, le financement 2010 du Péricolaire est assuré). En section d'investissement, la principale dépense qui a généré le résultat final est en fait la dépense relative au prêt consenti à ASTERIED pour 50 400 €.

-Dépenses de Fonctionnement :	1 294 541.94 €
-Recettes de Fonctionnement :	1 425 009.03 €
-RESULTAT REPORTE :	305 429.81 €
-RESULTAT:	435 896.90 €

-Dépenses d'Investissement :	230 783.55 €
-Recettes d'Investissement :	188 600.00 €
-RESULTAT REPORTE :	- 16 902.54 €
-RESULTAT:	- 59 086.09 €

-RESULTAT FINAL :	376 810.81 €
--------------------------	---------------------

- Commentaires sur le Budget Primitif.

L'équilibre de la section de fonctionnement (D=R) est obtenu à hauteur d'un montant primaire, présenté en Commission des Finances, de l'ordre de 1 451 140 € qui ne recoure pas à la disponibilité globale à plus de 376 810 €. La Commission des Finances a affecté ce résultat en dépenses imprévues et en financement d'actions du Contrat de Territoire. Le tableau de présentation du budget intègre quelques commentaires essentiels à la bonne compréhension des inscriptions budgétaires.

Pour information, en dépenses de fonctionnement :

- l'article 6218 concerne Michel KOEBEL, Marie-Hélène EHRMANN et divers remboursements de frais de personnels pour les communes ;
- le chapitre 012 (frais de personnels) tient compte de trois avancements pour 2010, de l'intégration des indemnités et primes telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil ainsi qu'une provision de l'ordre de 1 % en cas de variation de l'indice de rémunération de même que de la reconduction du poste d'agent de développement au 1^{er} novembre dans le cadre de la poursuite du Contrat de Territoire ;
- l'article 65737 ne tient compte que des contributions aux budgets Médiathèque et Ecole de Musique ;
- l'article 6574 (subventions) est présenté en détails (cadre rose) ;

Pour information, en recettes de fonctionnement :

- les frais de personnels facturés tiennent compte, comme d'habitude des récupérations sur les budgets annexes (Ass et REOM);
- les impôts présentent la particularité d'être scindés, dans la mesure où les (bases des 3) taxes ménages sont susceptibles de variations (voir commentaires pour ce qui concerne une variation réglementaire et puis physique mais pas de variation de taux) alors que pour la Taxe Professionnelle c'est du type compensatoire (suppression dès 2010) ;
- la dotation de l'Etat est quasiment stable (+0,6%);
- l'article 7473 concerne des subventions perçues du Conseil Général pour les emplois de l'animateur, de l'agent de développement et des actions courantes de développement local (pédago RIV, calendrier, Grd RiedExpo,...).

D'autres dépenses et recettes ont lieu entre sections, d'une part, les amortissements et d'autre part, les autofinancements. En intégrant le résultat N-1, le budget 2010 s'équilibre donc en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 828 000 €.

Pour information, en section d'investissement :

quelques crédits pour des opérations non réalisées en 2009, ont été reportés en 2010 (SIG – aménagement de la cuisine du centre – programme « rivières » - terrain adjacent au centre) ; comme d'habitude, on finance (en équilibre) le remboursement du capital (par les 75 % revenant du Conseil Général pour le prêt du Collège et la dotation aux amortissements). La section d'investissement s'équilibre à 653 000 € en intégrant un prévisionnel de 300 000 € pour le Contrat de Territoire (couvert par 300 000 € de financement, en plus du montant primaire prévu avant le débat de la Commission). Enfin, le projet d'acquisition de minibus pour le SAJ (en contre partie d'une réduction des frais à verser pour la location d'un véhicule de ce type) n'a pas été acté par la commission.

Compléments :

Le tableau des emprunts et l'état de l'endettement sont joints (extinction prêt Collège le 01-04-2012) ainsi que les tableaux sur l'évolution (depuis 1997) des taxes, du produit fiscal, des dotations et des bases fiscales (commentaire sur la TH notamment. Le plan des effectifs figure aussi en annexe.

Deux graphiques (sommairement commentés) ont été présentés : dépenses et recettes de fonctionnement 2010.

-Dépenses d'Exploitation = Recettes d'Exploitation :	1 828 000 €
-Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement :	653 000 €

Vote du taux des 3 taxes Ménages et du montant compensatoire au titre de la Taxe Professionnelle.

Le Conseil de Communauté,

Entendu les détails explicatifs du Président,

Vu les dispositions applicables à l'année 2010 en matière de vote du taux des taxes,

Après en avoir délibéré,

* **maintient** comme identique à 2009 le taux des trois taxes Ménages, à savoir :

-Taxe d'Habitation : 3.63 %

-Taxe Foncière Non Bâtie : 3.89 %

-Taxe Foncière Bâtie : 18.71 %

* **vote à titre conservatoire (en attendant la notification de la base 2010 de la Taxe Professionnelle) et aux fins d'équilibre du budget primitif 2010, le montant de la compensation TP relais 2010 comme équivalente au produit de la**

Remarques.

D'une manière générale, l'ensemble des comptes et des budgets n'a pas appelé de remarques particulières ; tous ont été adoptés à l'unanimité.

L'un(e) ou l'autre des délégués a souhaité avoir quelques compléments d'information en cours d'exposé ; il y a été répondu. Certes, il a semblé fastidieux et un peu « anesthésiant » de se voir confronté à cet exercice de présentation chiffrée.

Pour autant, ce doit être un passage obligé en matière de transparence et de sincérité des dépenses et des recettes votées par la collectivité en regard du fonctionnement des services, de l'accomplissement des missions publiques et du financement des opérations d'investissement.

A la demande, il est joint en fin de compte rendu, l'état récapitulatif présentant les soldes des différents budgets (comptes) pour 2009 et les masses globales votées par sections pour les mêmes budgets en 2010.

3) Point sur le PERISCOLAIRE de RICHTOLSHEIM.

A la demande de la Commission des Finances, il est présenté un diaporama sur le bilan du Périscolaire sur le semestre écoulé (réalisation : Mme ANNECHINI, Directrice de la structure).

En résumé, le retour est qualifié de « positif » compte tenu des objectifs qualitatifs et humains en voie d'être atteints.

Le diaporama est disponible sur demande. Quelques questions sont posées sur le coût du service. Il est répondu qu'une subvention est attendue de la part de la CAF en conformité avec le Contrat Enfance.

Concernant la charge résiduelle pour les parents, il ne peut pas être répondu dans l'immédiat puisque l'exploitation est confiée à la FDMJC par voie de convention ; il faut attendre la réunion de présentation de bilan par ce concédant.

4) Diagnostic énergétique.

Mlle SPITZ, Agent de Développement, présente cette action à réaliser au niveau des deux communautés de communes. Il est envisagé une convention constitutive pour un groupement de commandes en vue de la réalisation de la prestation ; la CCME se porte pilote de l'opération.

Il est donc proposé aux élus de recourir à la signature d'une convention multipartite en vue de satisfaire aux objectifs du diagnostic pour le compte des communes membres.

Un modèle de convention et un modèle de délibération seront transmis à chaque collectivité pour présentation en conseil municipal.

5) Intervention du Président et des Vice-présidents.

Le Président informe l'assemblée qu'il a été destinataire du pré-rapport d'expertise concernant le contentieux touchant l'actuelle station d'épuration ; une synthèse sera présentée prochainement.

Le Vice-président IMBS informe du dépôt imminent du permis de construire de la nouvelle station d'épuration, de la mise en place progressive du SIG dans les communes, de la réunion qu'il a eue avec l'ARIENA et la Maison de la Nature au sujet de la problématique « déchets verts ».

Le Vice-président SIEGRIST rend compte des pourparlers qu'il a eus avec la CCME au sujet de l'organisation éventuelle d'un « GRAND RIED EXPO » au niveau cantonal. Si cela donne de l'envergure à la manifestation, cela nécessitera alors une toute nouvelle réflexion au niveau organisationnel de Grand Ried Expo.

Le Vice-président KUHN informe que l'assemblée aura l'occasion d'entendre, en préambule de la séance du 20 avril prochain, le directeur de la structure ASTERIED.

Le Vice-président FAHRNER informe de la tenue d'une conférence de presse, mardi prochain, pour le lancement du nouveau site Internet.

6) Communications & Divers.

- Prochaine séance : 20-04-2010 à 19 h 30 avec préambule consacré à ASTERIED.

- Transmission dématérialisée de la convocation du conseil et de l'ordre du jour (reporté).

- Centrale de cogénération (information ; un envoi de documents aura lieu par mail).